

# Championnat de France de Course de côte Motos classiques et historiques 2018

## 1. Organisation

La FFM organise en 2018 un championnat de France de Course de côte « Motos classiques et historiques ».

## 2. Participants

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.

Pour participer au championnat de France FFM, il est impératif que le pilote et copilote soient licenciés à la FFM.

Tout participant qui ne s'en tiendra pas aux consignes formulées par la FFM ou l'organisateur pourra être exclu de l'épreuve, voire du championnat, sans pouvoir prétendre au remboursement des droits d'inscriptions, quels qu'ils soient.

## 3. Conditions d'admission pour motos et side-cars.

Seul les motos et side-cars construits ou modifiés pour participer aux courses sont habilités à participer au championnat. Phares, rétroviseurs, sont prohibés sur les véhicules destinés à concourir. Des béquilles sécurisées (ne se rabattent pas de façon autonome) sont autorisées, elles devront être fixées aux parties fixes de la moto.

Les motos et side-car fabriqués avant le 31/12/1995 sont admis à concourir pour le championnat. De même sont autorisées à participer des répliques fabriquées avec des techniques en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1995. Les véhicules qui ne répondent pas au règlement technique en vigueur ne sont pas autorisés à participer au championnat.

## 4. Inscriptions au championnat FFM moto anciennes et side-cars.

Ouverture dès réception du règlement.

L'inscription doit parvenir au club 21 jours avant la date de la manifestation, le cachet de la poste faisant foi.

En championnat de France de motos classiques les droits d'inscriptions sont de 110€ par pilotes pour une moto ou un side-car engagé en vitesse ou en régularité, ces droits sont réservés aux organisateurs.

**La double monte :** Un pilote moto ou un équipage de side-car peut s'engager dans une deuxième classe, vitesse ou régularité. Dans ce cas l'engagement sera majoré de 50%, (55€).

**Les engagements parvenus après les 21 jours seront majorés de 20€.**

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement ne sera pas prise en considération.

On ne peut inscrire que deux motos ou side-cars au maximum. Pour ce faire, il faut remplir un formulaire pour chaque moto ou side-car.

Chaque machine ne pourra être conduite que par un seul pilote, mais dans 2 classes, vitesse et régularité.

## 5. Confirmation d'engagement

Chaque engagement retenu sera confirmé 8 jours avant la course. Les numéros de course sont attribués à l'année après la première épreuve. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses de côte ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

## 6. Catégories-Classes

Classe 1 : Solo régularité de l'origine au 31/12/1995. Toute cylindrée en régularité.

Classe 2 : Régularité Side-car jusqu'au 31/12/1995

Classe 3 : Vitesse Solo Classique <500cc jusqu'à fin 1979

Classe 4 : Vitesse Solo Classique >500cc jusqu'à fin 1979

Classe 5 : Vitesse Solo Évolution <500cc 1980-1995

Classe 6 : Vitesse Solo Évolution >500cc 1980-1995

Classe 7 : Vitesse Side-car Classique, sortie avant, motorisation jusqu'au 31/12/1995

Classement en vitesse ou régularité, le pilote choisi en début de saison le classement vitesse ou régularité, il fera l'ensemble du championnat avec le classement choisi en début d'année. Pas de changement de mode de classement en cours d'année.

**Vitesse :** le meilleur temps des deux montées.

**Régularité :** Plus petite différences de temps entre les 2 montées de course.

## 7. Licence

Si l'épreuve est inscrite aux calendriers de la FIM-Europe ou FIM, les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une autorisation de sortie de leur fédération respective.

Pour les pilotes français, il est fortement recommandé de souscrire une licence annuelle NCO.

Les pilotes désirant rouler avec une licence LJA seront classés dans la course où ils rouleront et marqueront des points au Championnat.

Les demandes de licence « une manifestation » doivent être accompagnées d'un certificat médical daté de moins d'un an rédigé en français. Cette licence devra être prise sur le site de la FFM avant la course.

## 8. Équipement obligatoire – normes 2017

- ⤴ Casque intégral (homologué ECE- 22.05)
- ⤴ Combinaison de cuir une pièce.
- ⤴ Protection dorsale homologuée EN 1621-2
- ⤴ Gants en cuir
- ⤴ Bottes de cuir

Le contrôle de l'équipement fait partie intégrante de la procédure de contrôle de la moto ou du contrôle technique mis en place par l'organisateur. Lors du départ, l'organisateur est tout à fait en droit de contrôler toute partie de l'équipement de l'un ou l'autre concurrent.

## 9. Classements

Le classement par épreuve des catégories solo et side-car sera établie en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. **(Régularité).**

Pour les catégories solos Vitesse, chaque manche se verra attribué des points. Le podium se fera sur le cumul des 2 manches.

En cas d'ex-æquo parfait sur une épreuve (après épuisement du mode de départage habituel tenant compte des temps en millième de seconde, en régularité ou en vitesse selon les catégories, c'est le pilote ayant couru avec la machine la plus ancienne qui sera déclaré vainqueur, en cas de nouvelle égalité, c'est le pilote le plus âgé qui gagne. Le podium sera fait sur le cumul des 2 manches.

### IMPORTANT

- ⤴ Le classement final se fera sur la totalité des manches disputées moins une (le moins bon résultat).
- ⤴ Ce moins bon résultat peut être enlevé sur une course où le pilote est effectivement engagé et présent même si non classé.
- ⤴ En cas d'annulation d'au moins 2 épreuves en cours de saison, le Comité Motos Classiques et Historiques se réserve la possibilité d'annuler la clause « N-1 »

L'ordre de départ des montées de course sera établi sur la base du temps des essais chronométrés. Les temps des essais libres seront diffusés.

## 10. Attribution des points

1 <sup>er</sup> : 25 points	6 <sup>ème</sup> : 10 points	11 <sup>ème</sup> : 5 points
2 <sup>ème</sup> : 20 points	7 <sup>ème</sup> : 9 points	12 <sup>ème</sup> : 4 points
3 <sup>ème</sup> : 16 points	8 <sup>ème</sup> : 8 points	13 <sup>ème</sup> : 3 points
4 <sup>ème</sup> : 13 points	9 <sup>ème</sup> : 7 points	14 <sup>ème</sup> : 2 points
5 <sup>ème</sup> : 11 points	10 <sup>ème</sup> : 6 points	15 <sup>ème</sup> : 1 point

**Les points attribués lors de la dernière épreuve sont doublés.**

## 11. Exclusions

Tout pilote qui sciemment ne se tiendra pas au règlement édicté par la FFM et l'organisateur ou se fera remarquer par son comportement négatif, pourra être sanctionné par le jury de l'épreuve.

## 12. Réglementation technique concernant le véhicule

**Niveau sonore :** Pour la mesure, se référer à la méthode de contrôle spécifique aux machines classiques et historiques.

Tous les points non prévus au présent règlement seront traités dans le règlement FFM du championnat de France de la Montagne 2018.

Chaque participant aura la possibilité de télécharger le détail du règlement spécifique du championnat de France de motos anciennes en course de côtes 2018 sur le site FFM.

**Équipement des machines :** L'équipement des machines doit être en tout point conforme aux critères définis par le règlement FFM 2018. Les pneus slicks et slicks retailés sont interdits. Les pneus pluie et les couvertures chauffantes ne sont autorisés que dans les catégories solo-évolutions. Les roues de 17 pouces sont autorisées en catégories solo évolutions et ne sont autorisés en solo classique que dans la mesure où ils équipent les machines livrées en France en équipement d'origine. (Catalogue original faisant foi). Les béquilles latérales sont interdites pour toutes les catégories

## 13. Numéro de course : Le numéro est attribué à l'année de :

- A10 à A99 en classe 1
- A200 à 299 en classe 2
- A300 à A399 en classe 3
- A400 à A499 en classe 4
- A500 à A599 en classe 5
- A600 à A699 en classe 6
- A700 à A799 en classe 7

**Correspondance :**

Jean-Marc Schickel

6 Grand Rue 68380 BREITENBACH

☎ 06.11.60.22.68 ✉ [jmschickel@gmail.com](mailto:jmschickel@gmail.com)

Patrick THOLLAS: ☎ 06.26.92.20.26 ✉ [pat\\_thollas@hotmail.com](mailto:pat_thollas@hotmail.com)

**Site web :**

<http://ch-montagne-motos-anciennes.jimdo.com>

**FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME**

74 Avenue Parmentier – 75011 PARIS – Siret 784 448 748 00029 – Code APE 926C  
Téléphone : **01.49.23.77.00** – Télécopie : **01.47.00.08.37** –E-mail : [ffm@ffmoto.com](mailto:ffm@ffmoto.com)